



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé en date du 15 janvier 2018 à l'adoption du règlement numéro 233-2017 intitulé : *Règlement décrétant l'imposition de taxes et compensations pour l'exercice financier 2018.*

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut le faire pendant les heures normales d'ouverture de bureau, à l'hôtel de ville sis au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie.

Ce règlement est entré en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 24^e jour du mois de janvier deux mille dix-huit.

Madeleine Barbeau, greffière